



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFÉT DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS, le 29 DEC. 2014

PREFECTURE  
CABINET  
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires

**Objet :** Service APIC de Météo France (Avertissement aux Pluies Intenses à l'échelle des Communes)  
**P.J. :** Notice d'information et d'inscription au service d'observation APIC à destination des maires

Par circulaire du 30 mai 2014, je vous présentais le système d'avertissement aux pluies intenses à l'échelle des communes – APIC, mis à disposition par Météo-France et permettant de qualifier un événement pluvieux en cours.

Malheureusement, en mai dernier, ce système ne couvrait pas la totalité du département. Je tenais à vous faire savoir que les services de Météo France ont travaillé à l'amélioration de la couverture territoriale de ce service et j'ai donc le plaisir de vous annoncer qu'il couvre désormais la totalité des communes du département.

Pour mémoire, le système APIC se fonde sur des données observées et retransmises en temps réel. Il qualifie le caractère intense – voire très intense – des quantités de pluies qui sont déjà tombées et permet ainsi, avec un préavis très court, d'anticiper l'inondation par ruissellement ou crue rapide.

Les cumuls de pluie sont obtenus à partir de la réflectivité des radars hydrométéorologiques. Un calculateur automatique, lié au traitement des données de Météo France, les compare avec des cumuls historiques, observés au même endroit, afin de déterminer leur caractère intense ou très intense. En cas d'atteinte de ces seuils, cet outil génère automatiquement un avertissement.

Je vous rappelle par ailleurs que l'APIC ne fait pas partie du dispositif de vigilance météorologique de prévision des phénomènes dangereux dans les 24 heures à venir, pour lequel Météo France édite, deux fois par jour (6h00 et 16h00), une carte nationale dans laquelle une couleur de vigilance (vert, jaune, orange ou rouge) est affectée à chaque département.

Ainsi, sur la base de ce dispositif de vigilance, je continuerai à adresser les messages d'alerte, par SMS et/ou courriel et/ou télécopie, en fonction du phénomène dangereux annoncé et de la couleur de vigilance qui lui est associée, aux correspondants que vous avez désignés.

**L'APIC a été conçu pour vous permettre de mieux anticiper le risque d'inondation dans vos communes.** En pratique, cette information ne sera efficace que si elle s'intègre dans un dispositif de gestion de crise avec une connaissance, au préalable, des zones inondables et des enjeux dans la commune. Elle peut servir de critère d'aide à la décision et de déclenchement d'actions dans le cadre d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

**Pour bénéficier de ce service, il suffit de vous abonner via le site internet dédié :**  
<https://apic.meteo.fr>

MOS 050 0 8

**Bien que celui-ci soit gratuit, je ne peux que regretter qu'à ce jour seules 70 communes du département s'y sont abonnées.**

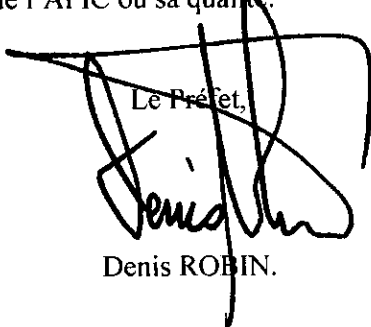
Je vous rappelle que vous pouvez indiquer cinq contacts et trois modes de réception de l'avertissement (SMS, téléphone et courriel). Le système d'abonnement a été conçu pour être facile à utiliser et pour valider un nouvel abonné dans les délais les plus courts possibles. Le nom de votre commune et un numéro de téléphone portable suffisent pour activer l'abonnement.

**Cet outil étant réservé à l'usage des communes, il convient de leur en réserver l'accès en ne diffusant pas les modalités d'abonnement. En effet, le compte indûment créé ne permettrait pas à la commune concernée de s'abonner.**

Au titre de l'abonnement de votre commune, il vous est également possible de demander à recevoir les avertissements des communes voisines (maximum 10) soit, par exemple, parce qu'elles sont situées en amont du cours d'eau qui traverse votre commune soit car votre commune mutualise des systèmes d'alerte et de gestion de crise avec ces communes.

**La fiabilité de l'avertissement ne peut être garantie à 100%.** En effet, des cas de fausses alarmes ont pu être constatés, liés à la présence d'éoliennes dans le champ du radar ou à la chute de grêle amenant une surestimation de la réflectivité mesurée et donc du cumul de pluie qui en est déduit.

Vous voudrez bien tenir informés mes services de tout type d'incident ou anomalie que vous pourriez constater dans la souscription de l'abonnement, la réception de l'APIC ou sa qualité.

Le Préfet,  
  
Denis ROBIN.



**Météo-france**  
73, avenue de Paris  
97165 Saint-Mandé Cedex  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Pour vous abonner à l'APIC,  
connectez-vous sur  
<https://apic.meteo.fr>

Météo-France est certifiée ISO 9001  
par Bureau Veritas Certification



Photo de couverture: © SPS11 (1) Destination (6 mars 2011) - Edition 03/2016 - 2011

## Notice d'information et d'inscription au service d'observation APIC\* à destination des maires

En coordination avec votre préfecture, Météo-France a élaboré un service pour que vous soyez informé du niveau d'intensité des précipitations ayant un impact sur votre commune.  
Attention, ce service est destiné exclusivement au maire.  
Une seule inscription par commune possible.

\* (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes)



**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance



**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance





Les pluies intenses sont souvent associées à des risques d'inondation par ruissellement ou par crue rapide de petits cours d'eau. Votre plan communal de sauvegarde décrit les dispositifs permettant de faire face au risque d'inondation.

Pour être informé de la nature des pluies qui s'abattent sur votre commune, Météo-France a mis en place un service gratuit (APIC) à destination du maire. Grâce au réseau de radars météorologiques de Météo-France, dès que des précipitations intenses sont observées/détectées sur une surface significative de votre commune ou à proximité immédiate, vous recevez un message précisant le niveau de sévérité des précipitations : niveau 1 (précipitations intenses) puis, éventuellement, niveau 2 (précipitations très intenses). Vous pouvez aussi directement recevoir un avertissement de niveau 2.

En complément de la procédure de vigilance, qui vous informe des dangers potentiels à l'échelle départementale, l'APIC vous informe de l'intensité des pluies observées au niveau communal. Un message APIC peut donc être envoyé, que la procédure de vigilance soit ou non activée au niveau départemental.

### La couverture du service

79 % des communes du territoire métropolitain sont couvertes\*. Celles-ci sont situées à proximité d'un radar météorologique afin qu'il puisse détecter les précipitations avec une précision suffisante. Les zones montagneuses, en particulier, ne sont pas encore bien observées par les radars.

Météo-France a engagé un chantier d'extension et d'amélioration de son réseau radar pour compléter la couverture du service.

\* Carte disponible depuis le serveur d'abonnement <https://apic.meteo.fr>.

Radar météorologique



### APIC en résumé

- **Être informé en temps réel du niveau d'intensité des épisodes pluvieux.**  
Un message annonçant une pluie de niveau 1 peut être suivi d'un message annonçant l'évolution de l'épisode en pluie de niveau 2.
- **Maximum 5 contacts de votre choix recevront l'avertissement APIC**  
(5 téléphones portables, 5 téléphones fixes et 5 adresses électroniques).
- **Sélectionner jusqu'à 10 communes** pour lesquelles vous souhaitez recevoir le message d'information. Par exemple, votre commune est située dans une vallée, sélectionnez les communes en amont pour être informé de pluies intenses sur ces communes.
- **Recevoir automatiquement le message** par SMS, message vocal et par courriel.

## Pour bénéficier du service APIC, vous devez suivre les étapes suivantes :

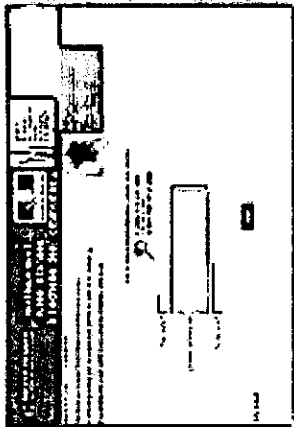
Attention : il n'y a qu'une seule inscription par commune possible

### 1 Pré-inscription sur <https://apic.meteo.fr>

Connectez-vous sur <https://apic.meteo.fr> et sélectionnez votre mairie.

Créez votre compte en indiquant le code postal de votre commune et un mot de passe. Indiquez également une adresse courriel et un numéro de téléphone portable.

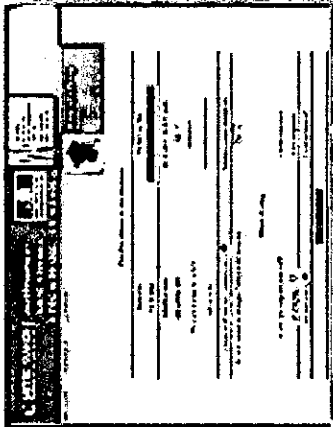
Conservez votre mot de passe ! Il vous sera demandé à chaque connexion. Toutefois, si vous ne vous en souvenez plus, vous aurez la possibilité d'en recevoir un nouveau par courriel.



### 2 Inscription

Après la création de votre compte, vous recevrez une clef d'activation du compte par SMS. Connectez-vous de nouveau sur <https://apic.meteo.fr> et entrez ce code ainsi que le mot de passe indiqué lors de la création du compte.

Renseignez les coordonnées de vos collaborateurs et gestionnaires de votre PCS qui recevront les APIC (téléphone fixe, portable, adresse électronique) pour valider votre inscription. Sélectionnez un maximum de 10 communes à surveiller.



### 3 Réception des messages d'avertissement APIC

Votre compte est actif. En cas d'épisodes pluvieux intenses ou très intenses sur les communes sélectionnées, tous vos contacts recevront un message d'information selon le mode de réception\* choisi.



\* L'acheminement des mails ou des sms dépend des conditions de réception proposées par les opérateurs de télécom et des fournisseurs d'accès à Internet

